





Formations sur l'utilisation et l'application des pesticides en milieu agricole

Formations conçues pour permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour réussir l'examen qui mène à l'obtention des certificats du ministère de l'Environnement (MDDELCC) pour l'utilisation et l'application des pesticides en milieu agricole (pépinières, gazon) et en serre

	1. Cours sur l'utilisation des pesticides en milieu agricole pour l'obtention des certificats E1 ou E2		2. Cours sur l'application de pesticides en bâtiment à des fins horticoles pour l'obtention du certificat E3
Webinaire (date limite d'inscription 1 semaine avant pour envoi des manuels)			
140\$ membre - 160\$ non-membre		140\$ membre - 160\$ non-membre	
Cinq (5) matinées de 3 heures: 29 et 30 novembre, 1er, 2 et 3 décembre 9h00 à 12h00		deux (2) matins de 3 heures 8 et 9 décembre 2021 9h00 à 12h00	
Cinq (5) matinées de 3 heures 10 au 14 janvier 2022 9h00 à 12h00		Deux (2) matins de 3 heures 19 et 20 janvier 2022 9h00 à 12h00	
Présentiel (salle)			
140\$ membre - 160\$ non-membre		140\$ membre - 160\$ non-membre	
10 mars 2022 à St-Hyacinthe 8h30 à 16h30		11 mars 2022 à St-Hyacinthe 8h30 à 16h30	
Ce cours est donné sur demande partout dans la province à des groupes de 8 personnes et plus.		Des cours seront ajoutés selon demande. Contactez-nous pour connaître les dates !	
Les taxes ne sont pas incluses dans les prix			

Les frais d'inscription incluent les manuels de la SOFAD.



Les frais pour l'examen de la SOFAD **sont en sus.**



Formulaire d'inscription

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Formations sur l'utilisation et l'application
des pesticides en milieu agricole

Inscription

Utiliser un formulaire par participant

Nom de l'entreprise : _____

Nom du participant : * _____

Courriel du participant : * _____

Téléphone du participant : * _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

Mode de paiement : Chèque à l'ordre de l'IQDHO : _____ Visa ou
MasterCard : _____

No carte de crédit : _____

Nom du détenteur : _____ Date d'expiration : _____

Signature : _____ Code CVV : _____

***Obligatoire**

3230, rue Sicotte, E-307
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2 CANADA
Tél.: 450 778-6514 Téléc.: 450 778-6537

WWW.IQDHO.COM

INFORMATIONS IMPORTANTES

Formations sur l'utilisation et l'application des pesticides pour l'obtention des certificats du ministère de l'Environnement (MDDELCC)

Avec le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides qui a été modifié et adopté en 2003, certains producteurs agricoles ne peuvent plus se procurer et appliquer des pesticides uniquement avec leur carte de producteur agricole. Par conséquent, plusieurs producteurs doivent obtenir un des certificats suivants : E1 ou E2, en faisant la demande au ministère de l'Environnement après avoir réussi l'examen régi par la SOFAD de la formation « Utilisation des pesticides en milieu agricole ». Depuis le mois d'avril 2007, tous les producteurs agricoles doivent détenir un certificat.

De plus, les producteurs qui appliquent des pesticides dans les serres ou à l'intérieur d'un bâtiment doivent obtenir aussi le certificat E3 pour respecter les exigences du ministère de l'Environnement. Pour obtenir ce certificat, le producteur doit posséder un certificat E1 ou E2, qui est un prérequis, et doit en faire la demande au ministère de l'Environnement après avoir réussi l'examen régi par la SOFAD de la formation « Application en bâtiment à des fins horticoles ».

Ces deux formations sont présentement offertes par l'IQDHO et sont adaptées à l'aide d'exemples concrets qui touchent directement les producteurs en serre, en pépinière et en gazonnière.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 1 semaine avant l'activité

Paiement : Compléter et retourner le formulaire d'inscription avec votre chèque fait à l'ordre de l'IQDHO au plus tard une semaine avant l'activité.

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée. Les inscriptions ne sont enregistrées que sur réception du paiement total.

Notez cependant que les membres de l'IQDHO pourront, s'ils le désirent, être facturés.

Des frais d'administration de 1,5 % par mois seront chargés après 30 jours.

Les frais d'inscription n'incluent pas les repas.

Pour renseignements :

IQDHO

3230, rue Sicotte, local E-307
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2 Canada
Téléphone : 450 778-6514
Télec. : 450 778-6537

Courriel : info@iqdho.com

www.iqdho.com

Politique d'annulation et de remboursement

L'IQDHO se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Vous recevrez une confirmation par courriel 7 à 10 jours avant l'activité.

En cas d'annulation d'une activité par l'IQDHO, les personnes inscrites sont entièrement remboursées.

Si une activité doit être reportée et que la personne ne peut participer au cours à cause du changement de date, elle sera entièrement remboursée.

Si une personne annule son inscription après la date limite d'inscription, elle ne sera pas remboursée.

Substitution : Le remplacement d'un participant par un autre participant est possible.

Si vous êtes inscrits et que vous ne pouvez pas vous présenter, le cahier du participant ou les notes de cours vous seront acheminés.

Note : Les frais d'inscription n'incluent pas les repas et un minimum de 8 personnes par cours est requis pour que celui-ci puisse avoir lieu.